

N°20/004 - Avis de convention d'occupation du domaine public - GRAND PORT MARITIME DE ROUEN - Avis avenant n°8



- Direction territoriale de Rouen -
Publié le 16 Juillet 2020

Publication(s)



AVIS D'AVENANT N°8 A UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DE ROUEN
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a été déclaré une collectivité de portée en
1963 et est devenu une collectivité de portée en 2017. Le GPMR est une collectivité de
port de rattachement au Grand Port Maritime de Rouen.

A l'issue de la procédure de publicité, le dossier N°20/004, dont le objet est la
BOULEVARD STENIS, situé de la commune de Rouen, est déclaré d'intérêt
général.

Le 16 juillet 2020, le Préfet de la Seine-Maritime a autorisé le GPMR à
occuper le domaine public de la commune de Rouen, en vertu de l'article L. 101
du Code de Commerce et de l'article L. 101 du Code de Commerce.

Document de consultation : journal de 11 646 m²
Date de l'avis de consultation : 16 juillet 2020

Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la
permission écrite de la Direction des Affaires Maritimes de Rouen est
interdite.

Cet avis est à la disposition de l'Administration et sous réserve de leur validité, il
ne peut être opposé à la Direction des Affaires Maritimes de Rouen dans un autre cas que
celui pour lequel il a été publié.

Date de mise en ligne : 16 juillet 2020

Direction des Affaires Maritimes de Rouen
10, rue de la République - 76000 Rouen
Téléphone : 02 35 12 34 56 - www.haropaports.com

N°20/004 - Avis de convention d'occupation du domaine public - GRAND PORT MARITIME DE ROUEN - Avis avenant n°8

PDF - 76.06 KO

 TÉLÉCHARGER

□